

Le nouveau tribunal de grande instance

Avril 2019

Le projet de restructuration et d'extension réalisé par l'agence Fradin Weck Architecture affirme la présence de l'institution judiciaire tout en étant plus ouvert sur la cité.

Le palais de justice de Digne-les-Bains occupe depuis le début du XIX^e siècle le bâtiment des religieux RÉCOLLETS, datant de 1603, qui devint bien national à la Révolution. Le nouveau tribunal de grande instance (TGI) inauguré à l'automne 2016 est le fruit d'un projet de restructuration et d'extension de ces locaux réalisés par l'agence Fradin Weck Architecture. « La conservation de l'ancien bâtiment et la création d'un bâtiment neuf à l'ouest, au bord de la place des RÉCOLLETS, composent le nouveau TGI. Le dialogue entre l'ancien édifice et le nouveau forme un ensemble strict et **homogène** qui met en scène la présence de l'institution judiciaire.



Un patio intérieur planté sépare le bâtiment existant de la nouvelle extension.

Il est également l'expression du fonctionnement interne où les espaces ouverts au public sont regroupés dans la partie neuve, tandis que l'ancien bâtiment abrite l'ensemble des bureaux des magistrats et des greffiers, dans une partie plus privée à l'accès contrôlé. Le rez-de-chaussée du bâtiment neuf, constitué de parois vitrées transparentes pour la salle des pas perdus ou opalescentes pour les salles d'audience civile et les bureaux, exprime la transparence de la justice. L'étage totalement opaque, en **béton brut** blanc, protège la salle d'audience pénale et le bureau de l'exécution des peines de l'environnement extérieur. Cette enveloppe protectrice et impénétrable traduit la rigueur et la sérénité de la justice », commente l'architecte Jean-Michel Weck.



Espace aménagé entre les grandes baies vitrées de la salle d'audience pénale et la paroi de façade en béton blanc sur laquelle se réfléchit la lumière naturelle.

En plan masse, les deux corps de bâtiment sont séparés par un **patio** intérieur planté, traversé par deux galeries les reliant l'un à l'autre. Ce patio offre au personnel du TGI un lieu de convivialité et un havre de détente, abrité des vues extérieures. Depuis la place des RÉCOLLETS, la transparence de l'entrée invite à rejoindre le hall d'accueil lumineux et généreusement vitré, qui distribue le bureau d'aide aux victimes, celui de l'aide juridictionnelle, la salle des avocats, la chambre du conseil et la salle d'audience civile. L'escalier conduit à l'étage au bureau de l'exécution des peines et des délégués du procureur de la République, ainsi qu'à la salle d'audience pénale.



Un hall d'accueil lumineux.

Comme cette dernière donne sur la place, il est nécessaire de la protéger de toutes vues depuis l'espace public. Son éclairage naturel s'effectue sans ouverture directe sur l'extérieur. La lumière pénètre de façon indirecte par de grandes baies vitrées toute hauteur, qui viennent en **retrait** d'environ 1,50 m de la paroi de **façade** en **béton blanc**. La structure de l'extension est en béton coulé en place. L'enveloppe de l'étage est réalisée en béton blanc autoplaçant.

Le nouveau tribunal de grande instance de Digne-les-Bains offre aux magistrats, aux greffiers, aux avocats et aux citoyens un équipement contemporain au service de la justice. Il donne une nouvelle **force** à la présence de l'institution judiciaire tout en étant plus ouvert sur la cité et plus accessible.



Vue sur la salle d'audience pénale.

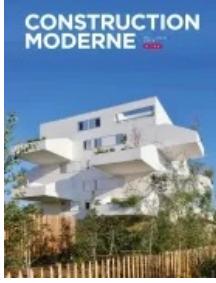
Principaux Intervenants

Reportage photos : Serge Demaily

Maitre d'ouvrage : ministère de la Justice - **Maitre d'œuvre :** Fradin Weck Architecture - **BET structure :** Ingénierie 84 - **Entreprise gros œuvre :** SE Chiarella -

Surface : 1 400 m² SHON - **Cout :** 2,5 M€ HT -

Programme : restructuration et extension, salle d'audience pénale, salle d'audience civile, bureaux.



Cet article est extrait de **Construction Moderne** n°159

Auteur

Cimbéton



**Retrouvez tout l'univers
de la revue Construction Moderne sur
constructionmoderne.com**

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes les archives de la revue
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 12/02/2026 © ConstructionModerne